

Juin 2013
volume n°3 / numéro n°1
www.agronomie.asso.fr

Agronomie

environnement & sociétés

La revue de l'association française d'agronomie



P

olitique agricole commune européenne

Lectures et propositions agronomiques



Agronomie, Environnement & Sociétés est une revue à comité de lecture et en accès libre éditée par l'Association Française d'Agronomie (AFA) sous le numéro ISSN 1775-4240. Plus d'informations www.agronomie.asso.fr/aes. L'AFA est une association à but non lucratif qui publie des travaux en accès libre.

Les articles sont publiés sous la licence Creative Commons2.0. La citation ou la reproduction de tout article doit mentionner son titre, le nom de tous les auteurs, la mention de sa publication dans la revue AE&S et de son URL, ainsi que la date de publication.

Quel verdissement pour la Pac ?

Lionel VILAIN

Conseiller technique de France Nature Environnement

Contact : lionel.vilain@fne.asso.fr

Une politique agricole réussie devrait au minimum remplir 3 conditions de base : assurer une alimentation en quantité et qualité pour un prix acceptable pour les consommateurs, permettre une rémunération juste et équitable pour les producteurs, et enfin, favoriser une gestion durable des sols et des milieux.

Ce dernier point étant à la fois une nécessité écologique et agronomique, mais aussi une contrepartie pour légitimer aux yeux des contribuables les milliards d'euros distribués chaque année aux agriculteurs européens.

Pour cette raison, la Commission a proposé de lier 30% de l'enveloppe des aides directes perçues par les agriculteurs au respect de trois mesures environnementales simples et identiques pour tous les agriculteurs : La mise en place de 7% de surfaces d'intérêt écologique (haies, bosquets, mares...) sur les exploitations agricoles, la diversification des cultures, (3 cultures différentes) et le maintien des prairies permanentes.

Naturellement, ce « verdissement » est jugé intolérable par de nombreuses organisations agricoles, et sous leurs pressions, on assiste depuis plusieurs mois à des tentatives de détricotage du projet par le Parlement européen et le Conseil avec pour effet d'en réduire considérablement la portée c'est-à-dire la pertinence et les contraintes.

Les organisations agricoles devraient pourtant savoir qu'à terme, compte tenu de la situation financière de l'Europe et des règles du commerce mondial, le marché devrait tendre à rémunérer la production agricole et que l'argent public ne sera dépensé que pour rémunérer le travail fait pour l'environnement ou pour produire des biens publics pour lesquels n'existe aucun marché. La légitimité des aides repose donc essentiellement

sur ce point et refuser cette orientation revient à scier la branche sur laquelle repose le soutien public.

L'agriculture et l'environnement sont indissociablement liés et c'est pourquoi conditionner 30 % des aides européennes au respect de 3 conditions agronomiques simples ne devrait pas être inacceptable. Un assolement comprenant 3 cultures différentes permet un allongement des rotations qui est essentiel dans une stratégie de réduction des pesticides. Les systèmes céréaliers en monoculture ou quasi-monoculture favorisent en effet les infestations parasitaires qui conduisent à des traitements systématiques. (cf des auteurs comme Viaux et Griffon).

Mais la mesure la plus intolérable pour les agriculteurs est celle qui concerne les surfaces d'intérêt écologique. À l'heure où les céréales se négocient à 250 euros la tonne, la réduction des surfaces cultivées au bénéfice de la nature et de l'environnement est un véritable un crève-cœur, encore pire que celui de renoncer à la monoculture du maïs... Les arguments de croissance démographique et de déficit alimentaire mondial sont donc couramment avancés pour faire abandonner ce « retour à la jachère », c'est-à-dire à la friche...

Naturellement, il ne s'agit pas de jachères ni de friches mais d'espaces de régulation écologique appelées aussi surfaces équivalentes topographiques (SET) ou infrastructures agroécologiques (IAE) selon les différents vocables administratifs. Les coefficients de pondération appliqués aujourd'hui font que 100 mètres de haies sont équivalents à 1 ha si bien que 700 m d'alignement d'arbres le long des chemins suffisent pour une exploitation de 100 ha (soit 1 km x 1 km). Comme il existe déjà une obligation d'affecter 4 % aux SET, l'augmentation prévue n'est donc pas très importante d'autant que, selon une étude Medem/Solagro, le taux de 7 % existe déjà pratiquement partout en France. C'est donc l'idée de nature et de milieux non labourés, non fertilisés et non traités aux pesticides qui est insupportable pour les lobbys productivistes. Contrairement à la prose régulièrement relevée dans La France Agricole et au fil des réunions de concertation et de coordination organisées dans les ministères de l'agriculture et de l'environnement, ces espaces épargnés ne produisent ni des mauvaises herbes ni des ravageurs mais opèrent au contraire une régulation silencieuse de nombreux bioagresseurs. Sans la haie et sa bande enherbée, il n'y a plus d'oiseaux insectivores, il n'y a plus de carabes, de syrphes, de coccinelles et autres auxiliaires mais des champs immenses et propres régulièrement et inévitablement arrosés de pesticides. (Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. Expertise scientifique collective, rapport, INRA).

Le ministre de l'agriculture souhaite une évolution de l'agriculture française vers l'agroécologie qui seule à terme légitimera les subventions publiques, qui renforcera l'autonomie des exploitations vis-à-vis de ses intrants pétrochimiques et qui produira des aliments, de l'eau et des milieux de qualité. Cette évolution passe par l'abandon de certains dogmes (la nature hostile, la productivité coûte que coûte...) et par une reconception de nombreux systèmes de production. Il faut apprendre à considérer la nature comme un véritable facteur de production et non comme une contrainte réglementaire antiéconomique. En effet, judicieusement disposé, un maillage du milieu par des infrastructures agroécologiques stables et pérennes (arbres isolés, haies, prairies permanentes...) enrayer le ruissellement et l'érosion des sols, intercepte et stocke l'eau pluviale, réduit la vitesse du vent et l'évaporation directe et enfin abrite en permanence un cortège d'auxiliaires toujours capables de s'opposer précocement aux proliférations de ravageurs... (Tichit et al.). Au delà de la seule fertilité de la

parcelle agricole, la fertilité globale du milieu peut donc s'améliorer par un aménagement de l'espace différent. Les 7% de surfaces d'intérêt écologique ne sont donc pas un obstacle à la production alimentaire mais au contraire une condition de base d'une agriculture productive à bas niveau d'intrants. (Ecophyto R&D Quelles voies pour réduire l'usage des pesticides ? INRA,).

FNE a toujours soutenu une PAC forte à condition qu'elle soit légitime aux yeux des citoyens. Un abandon du verdissement remplacé par un simple greenwashing entrainerait un divorce entre l'agriculture et le reste de la société et retarderait encore la nécessaire évolution des systèmes agricoles.

« La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit ». John Maynard Keynes

Densité des IAE hors bandes tampons par commune (pondérée selon les coefficients SET)

